



Le positivisme juridique occupe une place centrale en République tchèque

Le cabinet d'avocats PETERKA & PARTNERS a acquis une excellente position sur le marché juridique tchèque ; il se situe parmi les trois plus grands cabinets d'avocats indépendants, pour les compétences qu'il réunit, et le volume d'affaires traitées. Il est bien connu notamment des entreprises françaises implantées dans le pays.

Vous avez suivi une formation universitaire en France et en République tchèque... Pouvons-nous revenir à votre parcours et préciser vos fonctions actuelles au sein du cabinet d'avocats PETERKA & PARTNERS ?

Après un cursus universitaire à la Faculté de droit de l'Université de Prague et à l'Université des sciences sociales de Toulouse, j'ai effectué différents stages professionnels en tant que juriste au sein de plusieurs cabinets d'avocats, en République tchèque et en France.

Je travaille depuis 1996 avec Ondrej Peterka, l'associé en chef de notre cabinet.

En 2001, je suis devenue associée chez PETERKA & PARTNERS. Dans le cadre de mes fonctions, je me suis spécialisée en droit immobilier, restructurations, fusions et acquisitions et dans les réglementations anti concentration. J'ai bénéficié déjà d'une expérience très enrichissante, notamment, dans le domaine de l'immobilier (centres commerciaux et administratifs, bâtiments administratifs et sites industriels).

Je suis inscrite à la fois aux Barreaux tchèque et slovaque.

Le cabinet d'avocats PETERKA & PARTNERS, bien que récent, dispose d'une forte notoriété en République tchèque : pouvons-nous évoquer ici son histoire ?

Effectivement, il a été constitué comme cabinet indépendant en l'an 2000. Cependant, ses associés et collaborateurs qui constituent le cœur de l'équipe actuelle travaillent ensemble depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix.



Pavla PRIKRYLOVA
associée et avocate au cabinet d'avocats PETERKA & PARTNERS

A cette époque, ils étaient le pilier d'un grand cabinet d'avocats international français opérant en République tchèque.

Depuis sa création, PETERKA & PARTNERS a acquis une excellente position sur le marché juridique tchèque ; il se situe aujourd'hui parmi les trois plus grands cabinets d'avocats indépendants tchèques, tant du point de vue des compétences qu'il réunit, que du volume d'affaires traitées et de leur nature.

Notre cabinet est considéré, de manière générale, comme l'un des acteurs majeurs sur le marché des services juridiques en République tchèque.



Comment définiriez-vous sa structure actuelle ?

Il compte à ce jour 50 personnes. Ondrej Peterka, son associé en chef, a à ses côtés 8 associés ; ajoutons à cela 25 juristes, employés ou collaborateurs, 4 conseillers fiscaux et 12 salariés pour l'administration, la traduction et le secrétariat.

Tout en assumant leur responsabilité centrale, qui consiste à représenter le cabinet auprès de ses clients et à superviser le travail des jeunes juristes, les

associés se sont réparti les tâches qui, sans être directement liées aux dossiers juridiques, sont indispensables (marketing, personnel, finances, etc.) au fonctionnement et au développement du cabinet.

Sur quels réseaux repose le développement international de votre cabinet d'avocats ?

PETERKA & PARTNERS est rattaché à deux réseaux mondiaux de cabinets indépendants.

Il est membre du réseau TerraLex qui rassemble, dans 100 pays, 150 cabinets d'avocats et plus de 14.000 juristes. L'associé en chef de notre cabinet, Ondrej Peterka, a été récemment élu responsable-adjoint de l'Europe au sein du conseil d'administration de cette association, ce qui témoigne de la position de notre cabinet dans le cadre de ce réseau.

Notre cabinet pragois fait également partie d'un autre réseau international, International Lawyers Network, et qui réunit 4.500 juristes de 85 cabinets dans 61 pays.

Il est à noter que l'adhésion à ces deux associations est conditionnée au respect de standards de qualité.

Elles regroupent, dans les deux cas, les meilleurs acteurs dans leurs pays respectifs.

Quel est le profil de vos clients ; comptez-vous en particulier de nombreuses entreprises de dimension internationale ?

Notre cabinet assure en particulier des services juridiques dans le domaine du droit des affaires ; notre clientèle est constituée principalement de grandes et moyennes entreprises actives



dans le monde entier et qui ont investi, investissent ou comptent le faire, en République tchèque.

Compte tenu de son caractère francophone et de son positionnement, près de 40% de la clientèle pragoise est constituée de sociétés françaises et belges.

Nous travaillons également, en anglais ou en allemand, pour de nombreuses entreprises multinationales ou régionales opérant en République tchèque. Citons notamment, parmi les plus connues, le groupe Renault, Valeo ou le groupe Vinci.

Une partie non négligeable de notre clientèle est constituée de sociétés tchèques, que nous représentons, dans le cadre de leurs litiges à l'étranger et de leur développement au sein de l'Union européenne.

A titre d'exemple, pouvons-nous évoquer quelques dossiers traités récemment par les associés et avocats du cabinet PETERKA & PARTNERS ?

Nous sommes intervenus, notamment, au profit du groupe français Valeo, un grand nom de la sous-traitance automobile, auquel nous avons fourni un ensemble complet de services juridiques, à l'occasion de la construction de plusieurs usines en République tchèque.

Au-delà de l'assistance juridique, nous avons récemment conseillé le groupe Renault dans le cadre du projet de construction d'un centre automobile à Prague, le plus vaste dont disposera le constructeur sur place, l'assistant aussi pour la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement de

La République tchèque comme les neuf nouveaux États membres ont rejoint l'Union depuis le 1^{er} mai 2004 doit montrer qu'elle est prête à l'adoption de l'euro : présenter un déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB, une dette inférieure à 60% du PIB et une inflation faible et des taux d'intérêt proches de la moyenne de l'Union Européenne.



son réseau de concessionnaires tchèques, ainsi que du financement de ce projet.

Nous avons également travaillé avec le groupe Vinci, bien connu dans le domaine de la construction, pour le développement d'un projet dans le domaine des biens immobiliers à usage commercial.

Quelles sont, selon vous, les différences les plus importantes entre le droit commercial tchèque et les règles applicable en France dans ce domaine?

Le positivisme juridique occupe une place centrale dans le milieu juridique de la République tchèque. Cela signifie concrètement que, lors de litiges entre deux contractants, les tribunaux tchèques tranchent le plus souvent sur la base de la formulation du texte légal, sans toujours analyser dans ce cadre l'intérêt des contractants et la cause économique de leur transaction.

Autre différence de taille : il est plus difficile d'obtenir des mesures provisoires en République tchèque qu'en France. De telles mesures, qui tendent à une modification rapide, préalable et provisoire, des rapports entre les parties contractantes jusqu'à ce que le tribunal tranche définitivement le litige au

fond, devraient être utilisées avec plus de souplesse par les tribunaux ; à l'heure actuelle, tel n'est pas le cas. Très souvent, en République tchèque, les juges n'usent pas suffisamment du rôle qui est le leur en matière d'interprétation du droit. Une telle réserve s'explique aisément, compte tenu de la relative "jeunesse" de l'ensemble du système judiciaire et juridique démocratique tchèque.

Votre cabinet nourrit-il de fortes ambitions, en termes de croissance ?

A moyen terme, nos efforts visent à renforcer et à consolider la position qui est la sienne sur le marché tchèque, en tant que cabinet proposant une gamme complète de services juridiques intégrés.

Nous avons pour objectif, d'ici trois à cinq ans, de devenir le premier acteur tchèque indépendant offrant à ses clients toute la gamme de services juridiques de haut niveau, et cela, en langue tchèque comme en français, en anglais et en allemand.

Nous souhaitons étoffer nos points forts, tels le droit commercial, les fusions et acquisitions, le droit immobilier, les restructurations, et également les contentieux.

Quant la France et la clientèle française, un segment de marché auprès duquel nous jouissons actuellement en République tchèque d'une position privilégiée, nous souhaitons proposer nos services, non seulement aux grands groupes multinationaux, mais aussi et surtout aux petites et moyennes entreprises qui, nombreuses, souhaitent profiter de l'entrée récente du pays dans l'Union européenne pour prendre pied sur ce marché.

Parallèlement, nous assistons les sociétés tchèques qui souhaitent pénétrer le marché français ou celui d'autres pays de l'Union Européenne.

*Propos recueillis par
Sophie Schneider*

L'Agence tchèque de promotion des investissements CzechInvest, sous tutelle du ministre de l'Industrie et du Commerce, met en oeuvre les incitations aux investissements, étrangers ou domestiques. Originellement, ces aides ne concernaient que le secteur manufacturier et les entreprises nouvellement implantées dans le pays ; une loi de mai 2000 les a étendues aux entreprises de ce secteur se développant localement. Le gouvernement a lancé aussi en 2002 un programme tourné vers les centres stratégiques et/ou technologiques. L'investissement minimal requis est fixé depuis 2004 à 200 millions de CZK. Depuis janvier 2002, dans les régions en reconversion, le plancher a été baissé à 100 millions de Kc (3 millions €). Le projet doit respecter les normes tchèques sur l'environnement. Une ou plusieurs aides peuvent être accordées :

- suppression de l'impôt sur les sociétés pendant 10 ans (pour une création) ou exonération partielle pendant 5 ans (extension d'activités).
- subvention à la création d'emplois, à la formation et au reclassement, selon le taux de chômage de la région.
- réduction sur le prix des terrains à bâtir et des infrastructures effectuée par l'intermédiaire des municipalités (plus de 1 milliard de Kc, soit 30 millions €, ont été consacrées au développement de 52 sites industriels depuis 1999).

Pour aller plus loin, consulter le site de la mission économique de Prague. www.missioneco.org